

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 02 juillet 2024  
Délibération n°2024 – 07 – 01

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09  
Présents : 08  
Votants : 08

L'an deux mille vingt quatre  
Le deux juillet à 19 :00  
Le Conseil Municipal de la Commune de  
SAINT LAURENT SUR OUST  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence  
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 17/06/2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, PERRET Morgane, MICHEL Rémi,  
Thomas GUILLEMOT, DESFONTAINE Gilles, ASFEZ Peggy, LE GOFF Tony

Absents : BRULE Corinne

Vote

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, afin de pouvoir procéder aux différents paiements non budgétisés sur l'année 2024, décide à l'unanimité de procéder au vote des modifications de crédit suivants sur le budget de l'année 2024 comme suit :

BUDGET COMMUNE 29000

SENS	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	66	66111	Intérêts dettes	+ 7 000,00 *
R	F	731	73111	Impôts	+ 161 229,38*

\* Soit 3 064,38€ de plus que sur le budget prévisionnel initial

BUDGET COMMUNE 29000

SENS	Section	Chap	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2158	113	Installations, matériel et outillage	+ 1 196,94
D	I	21	2158	89	Installations, matériel et outillage	+ 2 502,96

SENS	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
R	I	10	102222	FCTVA	+ 8 097,20*

\* Soit 3 699,90€ de plus que sur le budget prévisionnel initial

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust  
le 02/07/2024

Certifié exécutoire

Le Maire  
Michel BERTHET

